

COMMUNE D'ORSAY

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 28 JUIN 2022

Etaient présents : David Ros, Maire, Président, Didier Missenard, Elisabeth Caux, Pierre Bertiaux, Elisabeth Delamoye, David Saussol, Véronique France-Tarif, adjoints – Eliane Sauteron, Yann Ombrello, Pierre Chazan, Augustin Bousbain, Théo Lazuech, Martine Charvin, Philippe Escande, Marie-Pierre Digard, Mireille Delafaix, Alain Cano, Michèle Viala, Albert Da Silva, Kaouthar Benameur, Elisabeth De Lavergne, Christophe Le Forestier, Patrick Villette, Louis Leroy, Caroline Danhiez-Caillot, Eric Lucas et Laurent Rémy.

Absents excusés représentés :

Anne-Charlotte Benichou
Frédéric Henriot
Ariane Wachthausen
Alexis Midol-Monnet
Hervé Dole

Pouvoir à Didier Missenard
Pouvoir à Augustin Bousbain
Pouvoir à Véronique France-Tarif
Pouvoir à Yann Ombrello
Pouvoir à David ROS

20h45 : arrivée d'Alexis Midol-Monnet

20h48: arrivée de Frédéric Henriot

Absents : 1 (Fatima ZGUIOUAR)

Nombre de conseillers en exercice : 32

Nombre de présents à 20h30 : 27

Nombre de votants : 32

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du conseil municipal.

Christophe LE FORESTIER est désigné, à l'unanimité des présents, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

2022-54 – FINANCES - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION COULEURS DU GRAND MESNIL

Le conseil municipal d'Orsay,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2022-24 du conseil municipal du 5 avril 2022 votant le budget primitif 2022 de la commune,

Vu la délibération n°2022-26 du conseil municipal du 5 avril 2022 approuvant le vote des subventions aux associations pour l'exercice 2022,

Vu la délibération n°2022-35 du conseil municipal du 5 avril 2022 approuvant le vote des subventions complément n° 1 pour l'exercice 2022,

Vu la demande de subvention formulée par l'association « Couleurs du Grand-Mesnil »,

Vu l'avis de la commission des finances, du développement économique et des affaires générales du 27 juin 2022,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **Décide** d'affecter une subvention de fonctionnement de 450 € à l'association *Les Couleurs du Grand-Mesnil*,
- **Dit** que la dépense correspondante est inscrite au budget 2022 de la commune au compte 6574.

Certifié exécutoire, compte tenu
de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

04 JUL 2022

04 JUL 2022

David ROS
Mairie d'Orsay
Conseiller départemental de l'Essonne



(Handwritten signature in blue ink)